

PROCÈS-VERBAL
d'Enquête de commodo et incommodo

L'an 1908, le 15 juin à huit heures du matin,

Je soussigné CONSTANT POLET, commissaire de police de la ville d'Andenne, délégué à l'effet de procéder à une information de commodo et incommodo

Sur la demande du sieur Haunthal Eugène J^e en cette ville, tendant à obtenir l'autorisation d'établir une briquetterie temporaire, dans un terrain lui appartenant sis rue Coeckwilt.

Vu l'art. 4 de l'arr. Royal du 29 janvier 1863.

Après m'être assuré que cette information avait été annoncée conformément aux instructions sur la matière, me suis rendu à l'Hôtel de Ville, lieu indiqué pour recevoir les oppositions ou observations à *cette demande*.

Et à onze heures, comme il ne se présentait plus personne et que l'heure fixée pour la clôture était arrivée, j'ai clos le présent procès-verbal.

Dont acte date que donné,

Constant Polet